



COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

REUNION DU 09 JUIN 2026

Présent(e)s : Mme S. Lutz - MM. C. Maillet – JM. Lutz - JF. Budet

Absente excusée : Mme I. Cyprien

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION

APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

*COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH DATE*

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission.
De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.



**COMMUNIQUÉ**

La commission gère 16 coupes hors Coupes Futsal, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.

ATTENTION**HORAIRES DES MATCHES DE COUPES**

(Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14)	15H00
- 16 ans (U16)	13H30
- 18 ans (U18)	13H30
- Sénior(e)s	15H00
- CDM	09H45
- Anciens	09H30
- Féminines U15F U18F	15H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.

Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.



RETOUR SUR LES FINALES DE COUPE DU VAL D'OISE

L'ensemble des membres de la Commission, ainsi que les Membres du Comité Directeur présents sur les trois jours de compétitions, ont à cœur de remercier chaleureusement les dirigeants et bénévoles des clubs de SOISY ANDILLY MARGENCY, ENTENTE SSG et ERAGNY FC pour la qualité de leur accueil et leur totale contribution à la réussite de ces manifestations.





LAUREATS COUPE DU COMITE

ANCIENS : FC ERAGNY

U14 : FC SAINT BRICE

U16 : FC CERGY PONTOISE

SENIORS – CHALLENGE LESTRUHAUT : AS SAINT OUEN L'AUMONE

LAUREATS COUPE DU VAL D'OISE

SENIORS – CHALLENGE COUTELIER = FC CERGY PONTOISE

CDM = ADAMOIS OI.

+55 = FC ECOUEN

+45 = SAINT PRIX ES

ANCIENS = FC ECOUEN

U18 = AAS SARCELLES

U16 = RC ARGENTEUIL

U15 = AAS SARCELLES

U14 = AASSARCELLES

SENIORS FEMININES = AAS SARCELLES

U18 FEMININES = ENTENTE ESSG/FC SAM

U15 FEMININES = AAS SARCELLES

